

Paris, le 10 janvier 2014

Accessibilité des locaux professionnels : L'UNAPL boycotte la réunion de synthèse sur les travaux de la délégation interministérielle

Depuis plusieurs années, l'UNAPL est mobilisée sur le dossier de l'accessibilité des locaux professionnels aux personnes en situation de handicap. Elle a largement **informé les professionnels libéraux** sur la nécessité de mettre aux normes les locaux d'ici le 1^{er} janvier 2015, en application de la loi du 11 février 2005, mis en œuvre des **partenariats**, notamment avec l'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes (UNSAFA) qui aide les professionnels libéraux à réaliser les diagnostics d'accessibilité, puis, le cas échéant, les accompagne dans la réalisation de travaux de mise en conformité.

De plus, depuis 2013, l'UNAPL a engagé un **Tour de France** destiné à sensibiliser et informer les professionnels libéraux sur l'accueil du public en situation de handicap et la nécessité d'aménager les locaux professionnels pour répondre aux normes de l'accessibilité.

De nombreux professionnels libéraux se sont déjà engagés dans cette démarche qui, bien que découlant d'une obligation légale, n'ouvre droit à **aucune aide publique**. L'effort qu'ils accomplissent est ainsi financé sur leurs fonds propres.

Les travaux engagés depuis la rentrée, à l'issue du rapport de la Sénatrice Champion sous l'égide de la Déléguée interministérielle à l'accessibilité, se voulaient pragmatiques, avec la mise en place d'agendas programmés de mise en accessibilité (Ad'AP) et l'ajustement de certaines règles normatives établies conjointement entre tous les acteurs concernés, entreprises et usagers.

Les professionnels libéraux représentés par l'UNAPL ont fait part de **toute leur compréhension et de leur bonne volonté** pour répondre le plus efficacement possible aux demandes légitimes des usagers et associations. Toutefois, il reste un certain nombre de **difficultés pratiques** qui se révèlent **insolubles**, en particulier pour **les professionnels locataires de leurs locaux et pour ceux installés dans des immeubles anciens ou classés en centre-ville**.

L'aménagement de ce type de locaux serait extrêmement coûteux et donc **hors de portée** pour les professionnels concernés. Par ailleurs, il serait **irresponsable** de vider les centres-villes de leurs professionnels libéraux, privant ainsi les populations qui y vivent de nombreux services et de soins. La situation particulière des professionnels en fin de carrière doit être prise en compte. C'est pourquoi **l'UNAPL a proposé que des aménagements adaptés puissent être accordés**.

Malheureusement, **le pragmatisme de l'UNAPL ne semble pas avoir été retenu**, et les mesures réclamées pour ces cas très particuliers dont l'adaptation des locaux est inapplicable, ont été écartées, alors que dans le même temps, **les grands services publics bénéficient de mesures de complaisance**, qui leur laissent plusieurs dizaines d'années pour se retourner, assorties à toutes sortes de dérogations.

L'UNAPL qui a lancé le mouvement des « Asphyxiés », dénonce ce deux poids deux mesures avec force, qui ajoute un motif supplémentaire à la colère des professionnels libéraux.

Dans ces conditions, l'UNAPL a décidé de boycotter la réunion de synthèse des travaux sur l'accessibilité.

Contact presse : Dr Michel Chassang -Tél 06 85 72 60 83

A propos de l'UNAPL

L'Union nationale des professions libérales (UNAPL) est une organisation patronale représentative créée en 1977. Elle fédère 59 organisations syndicales des professions de la Santé, du Droit, du Cadre de vie et technique et est présente dans les régions via les UNAPL régionales, départementales et les Maisons des professions libérales. Les professions libérales représentent 26.9% des entreprises françaises et emploient près de 2 millions de personnes dont un million de salariés. En savoir plus : www.unapl.fr

Union Nationale des Professions Libérales

46 boulevard de la Tour-Maubourg
75 343 PARIS cedex 07

  @unapl_officiel
www.unapl.fr